

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2019

"Les quatre saisons à Hières sur Amby"

- 1) Le concours-photos est ouvert uniquement aux photographes amateurs
- 2) Toutes les photos devront être prises sur le **territoire communal**
- 3) Chaque participant pourra présenter **4** photos, une seule sera primée
- 4) Les photos, couleur ou noir et blanc, dimensions **20x30cm**, seront fixées sur un support rigide (couleur libre) de **30x40cm**. Au dos seront notés les coordonnées de l'auteur et le lieu de prise de vue
- 5) Les photos ne comporteront aucune personne
- 6) Date limite de dépôt des photos à la bibliothèque municipale :
16 novembre 2019
- 7) Les photos seront classées par un jury dont les décisions seront sans appel
- 8) La proclamation du palmarès aura lieu en **décembre 2019**
- 9) Les **photos primées** (2 par saison) serviront à la **décoration** des **bungalows** et de la **pièce d'accueil** du **camping municipal** et seront également publiées en couverture du bulletin municipal annuel. Les autres photos seront exposées en bibliothèque jusqu'en février 2020.



Service culturel

Bibliothèque municipale

Camping municipal
Le Val d'Amby

